

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 10 (1910)

Rubrik: Décembre 1909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adhésion de six Etats

24 décembre
1909.

à

l'arrangement sur la création d'un office international d'hygiène publique.

Il résulte des notes de la légation d'Italie à Berne en date des 4 et 13 novembre 1908 et des 20 août, 8 et 23 octobre et 13 décembre 1909 que les gouvernements de la Tunisie, de l'Inde britannique, de la Suède, de l'Australie, de la Perse et de la Bulgarie ont annoncé leur adhésion à l'arrangement international conclu à Rome le 9 décembre 1907 pour la création, à Paris, d'un office international d'hygiène publique.

Berne, le 24 décembre 1909.

Chancellerie fédérale.

Note. Les Etats ayant adhéré jusqu'ici à l'arrangement de Rome indiqué ci-dessus sont au nombre de seize, savoir : Belgique, Brésil, Bulgarie, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne avec l'Australie et l'Inde britannique, Italie, Mexique, Pérou, Perse, Serbie, Suède, Suisse et Tunisie.